

## SUIVI SANITAIRE DES ÉTALONS

Étalons en IA toutes races <sup>(1)</sup>	X	X	X	X	X
Race de production	AIE	MCE Début monte	AVE	Grippe	Rhino pneumonie
Cob Normand			Allégée		
Breton				X	

<sup>(1)</sup> **Étalons utilisés en insémination artificielle** : les tests sont sous la responsabilité du chef de centre de collecte et peuvent être contrôlés par les DDPP.

En cas d'étalon fonctionnant uniquement en insémination artificielle congelée, l'étaillonnier engage sa responsabilité à commercialiser et mettre en place uniquement des doses conformes à la réglementation sanitaire en vigueur au moment de leur production et à ne pas utiliser l'étalon dans un autre type de monte.

**PIÈCES À FOURNIR SELON LA MALADIE CONCERNÉE** – Utilisez le formulaire unique de demande d'analyse. L'utilisation du formulaire unique pré-identifié autorise le laboratoire à transmettre les résultats des analyses de votre étalon directement au SIRE et vous dispense de l'envoi des pièces (sous réserve de qualification du laboratoire).

**Pour les maladies dont le dépistage est obligatoire en cas d'insémination artificielle, les pièces sanitaires ne sont pas à transmettre au SIRE.**

Maladie	Pièces à fournir	Fréquence / date
<b>Anémie Infectieuse des Équidés (AIE)</b>	Test de Coggins négatif	1 <sup>ère</sup> monte : datant de moins de 3 mois et renouvelé tous les 3 ans
<b>Mérite Contagieuse Equine (MCE)</b>	<b>Test avant monte</b> : Écouvillon sur la fosse urétrale Culture bactériologique ou Immunofluorescence négatif ou PCR <i>Recherche de Taylorella Eq.</i>	à partir du 1 <sup>er</sup> décembre année précédente
<b>Artérite Virale Equine (AVE)</b>	<b>Sérologie négative</b> Ou <b>contrôle virologique sur sperme négatif</b> (1 seul sperme analysé en PCR est suffisant) ou <b>vaccination contre AVE</b>	<b>Sérologie et/ou virologie</b> à partir du 1 <sup>er</sup> décembre année précédente <b>Vaccination</b> : après sérologie négative de moins de 30 jours primo vaccination en 2 injections entre 3 et 6 semaines et rappel tous les 6 mois sans dépasser 8 mois
<b>AVE allégée</b>	Dans le cas d' <b>étalons séropositifs non excréteurs</b> après contrôle virologique sur sperme <b>négatif</b> le contrôle virologique n'est pas obligatoire tous les ans tant que le test sérologique réalisé chaque année montre un taux d'anticorps stable ou déclinant (pas plus d'une dilution d'augmentation par rapport au test sérologique initial)	à partir du 1 <sup>er</sup> décembre année précédente
<b>Grippe</b>	Copie de la page vaccination <b>Avec nom du cheval</b>	<b>Protocole AMM</b> Primo vaccination par 2 injections entre 3 et 6 semaines et 1 <sup>er</sup> rappel à 6 mois puis rappel annuel Vaccinations valides à la demande de carnet de saillie
<b>Rhinopneumonie</b>	Copie de la page vaccination <b>Avec nom du cheval</b>	